



Paris, le 14 novembre 2014

DROIT AU LOGEMENT : L'APPLIQUER, C'EST POSSIBLE !

Mobilisation des ménages prioritaires DALO :
Rendez- Vous le 19 Novembre 2014 pour une marche solidaire
(Départ à 14H de la Mairie du 15^e pour rejoindre la Préfecture de Paris et d'Île de France où aura lieu la conférence de Presse à 15h30, place Albert Cohen, 15e)

Le Dalo (Droit au logement opposable), créé par la loi du 5 mars 2007, est une avancée sociale incontestable. Mais il reste encore trop peu connu et surtout mal appliqué notamment en Île de France avec plus de 41000 ménages reconnus prioritaires au titre du DALO, toujours en attente d'un relogement ou d'un hébergement stable.

Dans le contexte actuel de crise du logement et malgré les interpellations annuelles du Comité de suivi DALO et des associations, la mise en œuvre de ce droit recule, en particulier dans la région Île de France.

Face à ces constats, en mars 2014, à l'occasion du 7^{ème} anniversaire de sa promulgation, nous avons lancé une mobilisation pour exiger son application. Nous avons présenté des propositions pour reloger les ménages prioritaires en Île-de-France et pour faciliter l'accès à la procédure DALO. Nous demandons la mise en place d'une cellule d'urgence pour l'Île de France.

Le 20 octobre dernier, Mme Sylvia Pinel, Ministre du Logement, a présenté son plan d'action pour améliorer l'accès au logement des prioritaires DALO avec la mise en place d'une commission spécifique pour l'Île de France qui devra étudier les situations bloquées.

Nous avons pris acte de cette annonce, mais nous demandons que les missions portées par cette commission aillent au-delà de l'examen des situations individuelles. Elle doit établir un plan de relogement en Île-de-France et opérer un suivi régulier de l'état des relogements commune par commune. Elle doit également repérer les dysfonctionnements, les prérogatives non mises en œuvre et les stratégies d'évitement pour proposer des voies d'amélioration et doit élaborer des dispositions pour accroître l'offre de logements pour les prioritaires DALO. L'objectif est le relogement effectif des ménages prioritaires Dalo non relogés à ce jour tout en s'assurant du relogement de ceux qui seront reconnus prioritaires à l'avenir.

Derrière ces 41 000 situations bloquées, il y a des hommes, des femmes, des enfants. Personnes mal-logées ou à la rue, personnes âgées, personnes handicapées, personnes malades qui vivent dans des situations indignes, aujourd'hui, certaines ont décidé de se faire entendre et d'exiger une application effective de la Loi DALO !

Solidarité avec les mal logés et sans logis dans leur lutte pour le respect de leur droit !
La loi DALO peut et doit être appliquée !

/CONTACTS PRESSE/

DAL / Jean Baptiste Eyraud 06 09 59 19 74

Fondation Abbé Pierre / Mighelina SANTONASTASO : msantonastaso@fap.fr / 01 55 56 37 45 / 06 23 25 93 79

Secours Catholique / Djamila ARIBI : 06 85 32 23 39 et Catherine COUTANSAIS : 06 74 95 55 19

Solidarités Nouvelles pour le Logement / Elise DUCHIRON : e.duchiron.sn175@gmail.com / 01 58 30 73